



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	JACQUEMARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Françoise TENENBAUM	BOURGUIGNAT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Stéphanie MODDE
Madame Delphine BLAYA	Madame Mélanie BALSON	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe AVENA	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
 Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
 Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
 Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
 Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
 Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
 Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
 Madame Catherine HERVIEU pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE**Convention pluriannuelles d'objectifs et de moyens entre la Ville de Dijon via l'AMACOD (Antenne Municipale et Associative de lutte Contre les Discriminations) avec La Ligue de l'enseignement de Côte d'Or et l'école nationale des greffes de Dijon.**

L'objet de la présente délibération est d'intégrer l'École nationale des greffes de Dijon au dispositif déjà existant intitulé "Amacod Tour". Ce dispositif regroupe actuellement douze établissements de l'enseignement supérieur de Dijon métropole, ayant déjà adhéré à cette démarche de lutte contre les discriminations, conformément à la délibération adoptée en séance le 20 mars 2023.

Par délibération du 2 février 2009, le Conseil municipal a décidé la constitution de la commission extra-municipale de lutte contre les discriminations et une d'Antenne de proximité intitulé AMACOD (Antenne Municipale et Associative de lutte Contre les Discriminations).

Une discrimination est définie comme un délit, une inégalité de traitement fondée sur un ou plusieurs des critères prohibés par la loi, tels que l'origine, le sexe, le handicap, l'homophobie.

En 2009, la Ville de Dijon a créé de manière innovante, un dispositif de lutte contre toutes les formes de discrimination et a décidé de confier la gestion de cette antenne AMACOD à la Ligue de l'Enseignement, en collaboration avec la municipalité.

L'ensemble des établissements dans le domaine de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), à l'échelle de la métropole partagent aujourd'hui le même constat qu'il est nécessaire de prévenir et d'agir contre toutes les discriminations, et particulièrement contre les agissements sexistes et le harcèlement, et souhaitent s'inscrire dans une démarche commune et concertée.

Avec cette démarche et à terme, première du genre menée en France, l'idée est d'impulser une dynamique collective sur le territoire de la métropole en s'appuyant sur l'expérience du dispositif AMACOD, pour la mise en place d'une cellule d'écoute dans chaque établissement, et la mise en place de sessions de formation via la Ligue de l'Enseignement de Côte d'Or.

Le dispositif Amacod a été présenté aux établissements d'enseignements supérieur. Cet échange a permis aux établissements de prendre connaissance du fonctionnement de cette antenne de lutte contre toutes les formes de discriminations, de ses actions et des partenariats développés au cours des 10 dernières années.

Par ailleurs, différentes études (par exemple l'enquête interne menée à Centrale Supélec) sur les violences sexistes et sexuelles montrent que ce sujet est important à traiter dans les grandes Écoles et à l'Université.

L'objectif proposé est de mener une démarche commune et concertée avec l'ensemble des établissements dans le domaine de l'ESR à l'échelle de la métropole pour prévenir et lutter contre les discriminations et le harcèlement afin d'avoir une action concrète notamment en termes de prévention. Cette action sera de fait la première du genre menée France. Il est heureux de constater que tous les établissements contactés ont donné leur accord.

Cette convention jointe en annexe, concerne l'École nationale des greffes de Dijon qui intègre ce dispositif déjà existant auprès des établissements en précisant les dispositions retenues pour chacun d'eux et notamment :

- Les modalités prévues pour la campagne d'affichage pour communication du numéro vert de la cellule d'écoute AMACOD mise à la disposition du corps enseignant et étudiant
- Les actions retenues de sensibilisation en direction des étudiants et des équipes pédagogiques et d'encadrement
- Les coordonnées des personnes référentes dans établissement

Pour rappel, les établissements de l'enseignement supérieur de Dijon métropole déjà adhérents à cette démarche sont :

- BSB : Ecole EESC ESC Dijon-Bourgogne, BSB
- ESADD – Ecole Supérieure Appliquée au Design et au Digital
- L'Institut Agro Dijon
- AETS-ESEO Dijon : grande Ecole d'Ingénieurs
- Sciences Po Paris campus de Dijon
- ESTP Paris campus de Dijon : ECOLE SPECIALE DES TRAVAUX PUBLICS, DU BATIMENT ET DE L'INDUSTRIE
- CESI Ecole d'Ingénieurs campus de Dijon
- ESM BFC : Ecole Supérieure de Musique Bourgogne-Franche-Comté
- ENSA : Ecole Nationale supérieure d'art
- Université de Bourgogne
- Crous Bourgogne Franche Comté

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la ville et l'École des greffes de Dijon ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions annexées au présent rapport et autoriser Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	